

INTRODUCTION

MONDIALISATION, MULTILATÉRALISME ET GOUVERNANCE GLOBALE

PAR

EMMANUEL DECAUX (*)

En 2007, le prix Nobel de la Paix a été attribué au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'ancien vice-président américain Al Gore *«pour leurs efforts de collecte et de diffusion des connaissances sur les changements climatiques provoqués par l'homme»*, afin de *«poser les fondements des mesures nécessaires pour lutter contre ces changements, avant qu'ils n'échappent au contrôle de l'homme»*. Pour la première fois, le prix n'est pas décerné à un apôtre de la paix ou du désarmement, un diplomate ou un missionnaire, un défenseur des droits de l'homme ou un acteur humanitaire, un militant du développement ou du micro-crédit, mais à la cause de l'environnement. Après le développement, l'environnement est devenu le nouveau nom de la paix.

Il est également significatif que le pape Benoît XVI ait consacré une partie importante de son dernier message pour la Journée mondiale de la paix, à l'environnement, en rappelant qu'*«il est fondamental de 'penser' la terre comme 'notre maison commune' et, pour qu'elle soit au service de tous, d'opter, quand il s'agit de la gérer, pour la voie du dialogue plutôt que celle des choix unilatéraux»*. Et d'appeler au renforcement des *«lieux institutionnels au niveau international»* pour rechercher *«ensemble un modèle de développement durable qui garantisse le bien-être de tous dans le respect des équilibres écologiques»*. La maison commune n'est plus l'Europe, elle s'est étendue à l'échelle de la planète. Certains parlent déjà de «pape vert»...

Les responsables politiques ne sont pas en reste. Le 17 avril 2007, à l'initiative britannique et sous la présidence de Mrs. Margaret Beckett – la secrétaire d'Etat au Foreign Office de Tony Blair –, le Conseil de sécurité a consacré une journée de débats au changement climatique, avec une cinquantaine d'orateurs, malgré les doutes de certains Etats comme la Chine ou le Pakistan quant à la compétence du Conseil de sécurité en la matière. La demande de convocation britannique (S/2007/186) se fondait sur un concept plus large de sécurité, en évoquant les implications des changements climatiques en matière de sécurité, en tant que facteur de crises potentiel-

(*) Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II, France).

les, qu'il s'agisse de l'accès à l'énergie, à l'eau, à la nourriture ou aux autres ressources rares, des mouvements de population et les différends frontaliers.

De son côté, le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a organisé une «réunion de haut niveau sur les changements climatiques», le 24 septembre 2007, à l'occasion de l'ouverture de la 62^e session de l'Assemblée générale, avec la participation de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, notamment le nouveau Président de la République française, Nicolas Sarkozy, lequel a consacré son premier discours à ce thème.

Dans ce contexte de sensibilisation politique aux nécessités d'une «nouvelle gouvernance mondiale» intégrant pleinement les défis environnementaux à la «sécurité humaine», le succès de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui réunissait 187 Etats à Bali du 3 au 14 décembre 2007, marque une étape importante, avec un consensus arraché aux Etats-Unis à la dernière minute pour négocier des objectifs précis. Ban Ki-moon, se fondant sur les rapports du GIEC, a souligné avec une grande force de conviction, l'urgence de la situation : *«nous voici enfin réunis pour affronter le défi du siècle. Nous sommes ici parce qu'il n'est plus temps de tergiverser. Les conclusions des scientifiques sont claires. Les changements climatiques sont bien une réalité. Le moment d'agir est venu»*.

Ces appels à une réponse collective aux défis globaux n'ont cependant pas fait disparaître les tentations de l'unilatéralisme. L'attitude de l'administration du président Bush a été suffisamment dénoncée, y compris par leurs plus proches partenaires européens, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir. Quant au «décisionnisme» qui marque la politique du président Poutine, il a trouvé une illustration récente avec une nouvelle conquête du pôle nord par un sous-marin russe venant planter un drapeau tricolore sur le fond de l'océan Arctique. L'onde de choc des revendications territoriales ou maritimes ne s'est pas fait attendre; A cet égard, le Canada se trouve dans une position-clef, comme gardien du Grand Nord, face aux prétentions américaines comme aux menaces russes. L'étude de Grégoire Gayard sur «la revendication canadienne de souveraineté sur le Passage du Nord-Ouest» illustre ces contradictions, tout en rappelant l'importance des Inuits, au moment où l'Assemblée générale vient enfin d'adopter, le 13 septembre 2007, la Déclaration sur les droits des peuples autochtones (A/RES/61/295), avec 4 voix contre (Australie, Canada, Etats-Unis et Nouvelle-Zélande) et 11 abstentions (dont celles de la Russie et de l'Ukraine). L'article de Céline Nègre offre un contrepoint à cette approche géopolitique, en analysant le cadre global de «la lutte contre les changements climatiques : entre pas de fourmi et gouvernance internationale».

Les défis de la mondialisation touchent aussi les organisations spécialisées, remettant en cause les principes juridiques qu'on croyait bien établis. L'OMPI se trouve au cœur de ces nouvelles contradictions, après avoir eu à surmonter les différences traditionnelles entre propriété intellectuelle et

copyright. Cela concerne les biens immatériels, qu'il s'agisse des résultats de la recherche en matière de biotechnologies – avec la brevetabilité du génome humain – ou de la protection des savoirs traditionnels des peuples autochtones. L'article de Philippe Petit vient ainsi présenter de manière synthétique «la propriété intellectuelle face à la mondialisation et au développement».